



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29**
Présents : 23
Votants : 27

OBJET :
Cession d'un lot à Plaisance -
Parcelle section BD n°85

N° 097/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 4 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DESSAINTS, GARBAY, TESSARIOL, DULOULARD, BARRERE, GOUJON Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Mesdames GREGOIRE et VILLEREGNIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame DESSAINTS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 6 juin 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur BOZZELLI

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune de Nérac a procédé à la viabilisation d'un terrain situé boulevard Gaujac, permettant d'offrir 22 lots à la vente.

Onze d'entre eux sont d'ores et déjà vendus ou sous compromis.

Une nouvelle option d'achat vient d'être déposée pour le lot, numéroté BD85 et représentant une contenance approximative de 411 m² pour la somme de 38 950 € T.T.C. nets vendeur.

Les acquéreurs, Monsieur Anthony REQUENA et Madame Alexandra LINQUETTE, ayant déposé une offre ferme et irrévocable, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le principe de cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

AR Prefecture

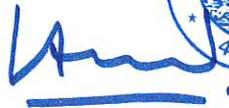
047-214701955-20240704-DEL0972024-DE
Reçu le 10/07/2024

- **D'APPROUVER** la cession du lot numéroté 04 sur le document d'urbanisme original, et cadastré section BD parcelle n°85, au bénéfice de Monsieur Anthony REQUENA et Madame Alexandra LINQUETTE, au prix de 38 950 € T.T.C. **avec faculté de leur substituer toute personne physique ou morale, dont ils demeureront solidaires le cas échéant.**
- **QUE** les éventuels honoraires de négociation relatifs à cette cession, s'il y en a, sont ou seront à la charge de l'acquéreur.
- **QUE** tous les frais d'actes relatifs à cette cession sont ou seront à la charge de l'acquéreur.
- **QUE** le produit de la vente sera enregistré au budget annexe « les Clos d'Albret ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire, Anthony Requena
Maire de Nérac
En présence de Monsieur
Le Secrétaire de séance

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,